

## LA PHARMACIE ET LES COMMERÇANTS RESTENT MOBILISÉS POUR VOUS

Durant cette période, il est impératif de rester confiné chez vous. Les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, comme l'alimentaire, sont possibles :

- 1 Munissez vous d'une **attestation dérogatoire de déplacement** imprimée ou manuscrite en précisant la date et le motif, (*vous pouvez utiliser l'exemplaire joint*)
- 2 Respectez rigoureusement les gestes barrières comme la distance d'un mètre.

Les commerces d'Igoville alimentaires restent donc ouverts : La boulangerie Crochemore, la boucherie Vacher, le primeur Légumes et Compagnie et Super U.

Certains commerçants nous précisent et vous proposent :

- **Le primeur Légumes et compagnie** ☎ [02 35 02 05 73](tel:0235020573)

Judi et Vendredi de 9h à 12h30 & de 15h à 19h - Samedi 9h à 19h - Dimanche 9h30 à 12h30

- **Boucherie Vacher** ☎ [02 35 23 67 76](tel:0235236776)
- **Boulangerie Crochemore** ☎ [02 35 02 14 43](tel:0235021443)
- **Boucherie de l'Andelle**

(En lien avec le primeur d'Igoville) Livraison proposée sur un panier moyen de 20€ minimum, entre 15h & 18h (boucherie, charcuterie, traiteur, fruits et légumes... dans un rayon de 15/20 kilomètres)

Pour les commandes, appelez le matin au : ☎ [06 66 99 40 13](tel:0666994013) ou [02 35 60 45 00](tel:0235604500)

- **Présence Verte** qui travaille avec le CCAS d'Igoville, vous propose également une nouvelle gamme de repas.

Cette gamme permet de conserver les repas dans un placard et non au réfrigérateur, ils ont une longue durée de conservation.

Le repas peut s'adresser également à des personnes ayant des allergies alimentaires.

Ce service est ouvert à tous. Livraison possible sur plusieurs jours et plusieurs semaines

☎ [02 32 23 40 44](tel:0232234044)

- **Pharmacie Centrale Igoville** ☎ [02 35 23 22 29](tel:0235232229)

Possibilité d'apporter à domicile les prescriptions pour les personnes vulnérables et qui ne peuvent pas se déplacer.

## RESTEZ EN CONTACT AVEC LA MAIRIE

Conformément aux instructions des pouvoirs publics, l'accueil de la Mairie est fermé.

Néanmoins pour assurer la continuité de service, la commune met en place des moyens pour rester en contact avec sa population.

Pour nous contacter merci d'utiliser le N° de téléphone suivant :

☎ [02 35 23 01 94](tel:0235230194) accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h ou en utilisant l'adresse mail suivante : [mairie.igoville@orange.fr](mailto:mairie.igoville@orange.fr)

Pour suivre l'actualité, n'hésitez pas à consulter le site internet, mis à jour régulièrement ainsi que les pages [Twitter](#) et [Facebook](#)

EN SAVOIR



information  
CORONAVIRUS  
COVID-19

Avril 2020

## COVID 19 : IGOVILLE PREND LES MESURES QUI S'IMPOSENT

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, des mesures de confinement de l'ensemble de la population ont été décidées par les pouvoirs publics, mardi 17 Mars

**La commune se mobilise et s'adapte à la crise sanitaire**

### L'ÉCOLE D'IGOVILLE

- ◆ **Centre de regroupement des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire**

Lors de son allocution du jeudi 12 mars, le Président a annoncé les mesures à prendre pour limiter l'épidémie de Coronavirus, dont la fermeture des établissements scolaires.

A partir de lundi 16 Mars l'école et la garderie sont fermées jusqu'à nouvel ordre. La classe de mer est également annulée.

Conformément à la note du Ministère de la Santé, la garde des enfants des personnels soignants est organisée par la commune, les enseignants et le personnel municipal se mobilisent pour accueillir ces enfants.

Lundi 23 mars, la Préfecture désigne Igoville comme centre de regroupement, des enfants de parents indispensables à la gestion de la crise sanitaire, pour les communes d'Alizay, Pont de l'Arche, les Damps, Criquebeuf-sur-Seine, Martot et Poses.

L'engagement du personnel communal et des enseignants se poursuit, pour permettre d'assurer la continuité de service, facilitant ainsi le quotidien des soignants de cette zone géographique.

A la demande de la Mairie, le service Enfance de l'Agglomération Seine Eure apporte alors son soutien à la commune.

Enfin depuis le 31 Mars, ce dispositif d'accueil spécifique des enfants à l'école d'Igoville a été étendu aux parents participant aux forces de sécurité intérieure comme les gendarmes, les personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels.

### ◆ Continuité des apprentissages de votre enfant scolarisé à Igoville

Vous pouvez contacter l'école à l'adresse suivante  
[0271688N@ac-rouen.fr](mailto:0271688N@ac-rouen.fr)

Vous pouvez consulter le blog de l'école d'Igoville :  
<http://blog.ac-rouen.fr/elementaire-igoville/>



### ◆ Durant cette période : Processus d'inscriptions des enfants pour la rentrée de septembre 2020

1. Au préalable, Faire un mail adressé à Mme BLANDIN, Maire, demandant l'inscription de l'enfant, en précisant nom, prénom et date de naissance de l'enfant et coordonnées des parents. ([mairie.igoville@orange.fr](mailto:mairie.igoville@orange.fr))

2. Au retour de l'accord du maire, transmettre à Mme OUINE Lorène, Directrice de l'Ecole Maternelle par mail ([0271688N@ac-rouen.fr](mailto:0271688N@ac-rouen.fr)) en joignant impérativement :

- L'autorisation de Mme le Maire,
- Les pages du livret de famille parents et enfant,
- Les pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- Le jugement de séparation des parents le cas échéant

Merci de **préciser votre numéro de téléphone dans votre mail**, afin de pouvoir être rappelé par la Directrice.

## LE COLLÈGE

### ◆ L'enseignement des collégiens se poursuit lors du confinement

Le département met en place une plateforme pédagogique renforcée par un serveur plus puissant pour garantir les accès. Parents et élèves peuvent aussi compter sur « SOS Devoirs » mis gratuitement à disposition par le Département.

+240% de connexions sur l'ENT depuis le confinement. Pour faire face à cette affluence le département met en place ces consignes.



## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

### ◆ des cellules téléphoniques académiques pour répondre aux familles

Pour aider les familles, chaque académie a mis en place une plateforme téléphonique pour répondre aux questions sur la continuité pédagogique pendant la fermeture des écoles, collèges et lycées.



## LA MAIRIE SE MOBILISE AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ET ISOLÉES

### ◆ La Mairie se mobilise auprès des personnes les plus fragiles et isolées

Pendant cette période de confinement, la commune apporte une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles et isolées.

- ▶ Des contacts réguliers sont pris avec ces personnes.
- ▶ Une aide sur mesure est apportée, à ceux qui ne peuvent faire les courses.

Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à appeler la mairie au

[02.35.23.01.94](tel:02.35.23.01.94) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Si vous avez des voisins dans cette situation pensez à eux ou merci de relayer ce message.

## GESTION DES DÉCHETS #JESOUTIENSMONRIPEUR

### ◆ Propreté publique

- Depuis le mercredi 18 mars, seule la déchèterie de Val-de-Reuil est accessible uniquement aux professionnels sur présentation d'un justificatif.

Toutes les autres déchèteries seront fermées actuellement.

**La collecte des déchets est maintenue, sauf celles des encombrants.**

En cette période soutenons les ripeurs **#jesoutiensmonripeur**

- **Seine Eure nous informe que la prestation de distribution des sacs jaunes par la Poste est pour le moment suspendue.**

Si vous n'avez plus de sac de tri, vous êtes invités à stocker vos emballage recyclables en attendant que la distribution reprenne.

Merci de votre compréhension.

- Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que **les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et fermé**

Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures, avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

- **Le préfet de l'Eure rappelle que le brûlage des déchets verts est strictement interdit.**

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>